**Manifeste de l'Union européenne des sourdaveugles (EDbU) à l'occasion de la Journée européenne des personnes sourdaveugles, le 22 octobre 2024**

L'Union européenne des sourdaveugles (EDbU) est une organisation dont l'objectif principal est de protéger les droits et les intérêts légitimes des personnes sourdaveugles !

Aujourd'hui, 22 octobre 2024, Journée européenne des personnes sourdaveugles, nous appelons à des actions immédiates et concrètes !

Nous nous unissons d'une seule voix, demandant de la visibilité et de la reconnaissance !

Nous voulons l'égalité et une vie sans obstacles ni barrières !

La surdicécité est un handicap unique qui touche des millions de personnes en Europe qui revendiquent leur droit à une vie digne !

**1. Visibilité et reconnaissance juridique**

Nous exigeons la reconnaissance immédiate de la surdicécité en tant que handicap unique, comme annoncé dans la déclaration écrite 1/2004 du Parlement européen. Les personnes sourdaveugles sont confrontées à des difficultés extrêmes en matière de perception globale, de communication, de mobilité, d'accès à l'éducation et à l'information. De nombreux pays européens n'ont pas encore pris de mesures substantielles pour minimiser les obstacles et les barrières dans notre vie quotidienne, ce qui est inacceptable et ne peut être retardé.

Nous appelons toutes les institutions européennes et nationales à prendre des mesures urgentes pour notre visibilité et notre reconnaissance juridique !

**2. Résolution d'urgence sur les interprètes et intervenants professionnels pour les personnes sourdaveugles et l'égalité d'accès à la communication et à l'information pour les personnes atteintes de surdicécité en Europe**

Nous exhortons le Parlement européen à approuver et à adopter d'urgence une résolution issue de la conférence « Seuls nous pouvons faire si peu, ensemble nous pouvons faire tant » qui s'est tenue au Parlement européen en 2018, qui garantit l'accès à des interprètes et intervenants professionnels sourdaveugles.

Nous demandons un soutien pour assurer la pleine participation des personnes sourdaveugles à la société en tant que citoyens dignes.

**3. Reconnaissance des langues des signes**

Nous exigeons la reconnaissance officielle des langues des signes en tant que langues nationales dans toute l'Europe, ainsi que la reconnaissance des personnes sourdaveugles en tant qu'utilisateurs de ces langues. La langue des signes est essentielle à notre communication et notre droit de l'utiliser doit être respecté dans tous les domaines de la vie publique.

**4. Promotion, étude et pratique des méthodes et systèmes de communication**

Nous préconisons l'étude, la promotion et la mise en œuvre des différentes méthodes et systèmes de communication pour les personnes sourdaveugles, en assurant leur diffusion et leur utilisation par les personnes sourdaveugles.

Nous insistons sur la promotion et le soutien du système de communication haptique / socio-haptique / tactile, qui est essentiel pour de nombreuses personnes sourdaveugles dans la communication et l'interaction quotidiennes. La communication est un droit humain fondamental qui est réglementé par des lois internationales.

**5. Vie autonome**

Nous insistons pour un accès plus facile aux assistants personnels qui soutiennent les personnes sourdaveugles dans leurs activités quotidiennes, leurs loisirs, leurs voyages et leur mobilité.

Nous insistons sur l'accès aux médias par le biais de technologies et de services modernes, ce qui est un droit humain fondamental garantissant une accessibilité universelle dans des conditions d'égalité.

**6. L'exercice du droit civil de vote**

La participation civique est un pilier fondamental de la démocratie.

Nous, sourdaveugles, insistons sur des mesures urgentes pour garantir un professionnel qualifié et des conditions égales, lors de l'exercice du droit de vote, qui est un droit humain fondamental !

Nous insistons sur la fourniture d'informations électorales accessibles et compréhensibles, en promouvant la participation digne et équitable des personnes sourdaveugles aux processus démocratiques.

**7. Droit à la décision**

Nous insistons sur la liberté de décision, telle qu'elle est réglementée dans les actes juridiques internationaux : liberté et indépendance dans l'exercice du droit de décider sur un pied d'égalité avec le reste de la population.

Nous insistons sur la fourniture de services d'interprétation de qualité et qualifiés pour les personnes sourdaveugles, ce qui est un segment de l'inclusion sociale et de la participation effective dans tous les aspects de la vie.

**8. Accès aux services et technologies individuels et personnels**

Nous insistons pour répondre à nos besoins de communication en fournissant des interprètes professionnels pour les personnes sourdaveugles, une médiation en communication et un accès à la technologie.

Nous insistons sur la participation à la recherche de nouvelles technologies pour le mouvement, la communication et l'information. Rien pour les sourdaveugles, sans les sourdaveugles !

**9. Journée européenne des personnes sourdes et aveugles**

Nous appelons l'UE et les gouvernements nationaux à reconnaître officiellement la Journée européenne des personnes sourdaveugles, le 22 octobre, date de la création de l'EDbU le 22 octobre 2003. L'Union européenne des sourdaveugles (EDbU) est une organisation qui a une longue tradition de protection des droits et des intérêts légitimes des personnes sourdaveugles dans toute l'Europe.

Une reconnaissance officielle est essentielle pour assurer la visibilité, le soutien et les ressources de notre communauté.

**10. La canne rouge-blanche - un symbole de surdicécité**

La canne rouge-blanche est un symbole de la surdicécité et un signe qui donne de la visibilité et de l'identité à la communauté sourdaveugle.

Nous appelons les organisations publiques à reconnaître et à promouvoir ce symbole afin de donner de la visibilité aux personnes atteintes de surdicécité et aux défis auxquels nous sommes confrontés.

**11. Soutien aux associations de sourdaveugles**

Nous appelons à la solidarité et au soutien des organisations de sourdaveugles de tous les pays européens, dirigées par des personnes sourdaveugles et créées dans le but de parvenir à l'égalité des chances et à l'exercice effectif de nos droits, conformément à la Convention internationale des Nations Unies relative aux droits des personnes handicapées.

**12. Droits des femmes et des filles sourdaveugles**

Les femmes et les filles sourdaveugles sont confrontées chaque jour à d'énormes défis, tels que la discrimination et le risque de violence. Une femme ou une fille sourdaveugle est toujours vulnérable et une cible facile pour les agressions et les humiliations.

Nous insistons sur l'inclusion dans l'élaboration des stratégies et la prise de mesures adéquates garantissant les droits humains fondamentaux et les intérêts légitimes, sur un pied d'égalité avec les autres femmes et filles, avec ou sans handicap.

**13. Autonomisation des jeunes sourdaveugles**

Nous insistons sur l'accès équitable à l'éducation, au travail, au temps libre et à l'égalité dans la vie publique. Assurer une enfance et une adolescence épanouies, en tant que citoyens de l'Union européenne.

**14. Vieillir dans la dignité**

Nous insistons sur un vieillissement digne des personnes sourdaveugles, dans le respect de leurs droits, une garantie que vieillir ne signifie pas une perte d'identité ou une exclusion de la société.

Nous appelons à la solidarité, au soutien et à des soins et services de qualité assurant une vie de qualité jusqu'à un âge avancé pour les personnes âgées sourdaveugles. Préserver leur dignité de citoyens de leur pays et de la société.

En cette Journée européenne des personnes sourdaveugles, le 22 octobre 2024, unissons-nous et atteignons nos objectifs ensemble !

Nous exigeons la mise en œuvre de politiques et d'actions concrètes qui amélioreront nos vies !

Europe, nous sommes ici et nous demandons des mesures urgentes et des actions de la part des autorités compétentes pour la sécurité et la dignité des personnes sourdaveugles.

Nous exigeons la reconnaissance que nous méritons. Ensemble, nous pouvons réaliser nos rêves.

Publié le 22 octobre 2024

par le Comité exécutif de l'Union européenne des sourdaveugles

|  |  |
| --- | --- |
| **Francisco Javier Trigueros Molina**  Président | **Tamás Gangl**  Vice-président |
|  |  |
| **Sanja Tarczay, Ph.D.**  Membre du CE | **Velichka Draganova**  Membre du CE |
|  |  |
| **Peter Vanhoutte**  Membre du CE | |
|  |  |
| **Dr. Vera Kőrösiné Babinszki**  Auditeur | **Klas Nelfelt**  Auditeur |